



N° 005 /C/EHT-CEMAC

COMMUNIQUE

LES CANDIDATS DONT LES NOMS ET PRENOMS SUIVENT, CLASSÉS PAR ORDRE DE MERITE, SONT DECLARES DEFINITIVEMENT ADMIS AU CONCOURS D'ENTREE EN PREMIERE ANNEE DU BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES (BEP), DU BREVET DE TECHNICIEN (BT), ET EN ANNEE PREPARATOIRE DU BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR A L'ECOLE DE L'HOTELLERIE ET DU TOURISME DE LA CEMAC (EHT-CEMAC) DE NGAOUNDERE, SESSION DE JUILLET 2025.

CENTRE : Ndjaména (République du Tchad)

I- **PARCOURS** : BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES (BEP)

1 ^{er}	NISSO NGAFKREO
2 ^{ème}	NOUDJIHIDI SOLLICITE
3 ^{ème}	NEGUINHNBAYE PATRICE

II- **PARCOURS** : BREVET DE TECHNICIEN (BT)

1 ^{er}	GUEL BEYE ALEXENDRE
1 ^{ex}	OUMAR MAHAMAT HAKI TEGUIL
3 ^{ème}	KHADIDJA KOUSSOU

III- **PARCOURS** : BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR (BTS)

1 ^{er}	MAMADOU ABAKAR ABDOUMI
2 ^{ème}	KAMGA NGAMDI
3 ^{ème}	NERONDOUBALEMBAYE DANMBAYE EDITH

4 ^{ème}	FIYATOU ROSE
5 ^{ème}	TAMIBE ESTHER
6 ^{ème}	ABDEL SAMAD ADAMOU OUSMAN
7 ^{ème}	DELEGUE DANDE FERDINAND
8 ^{ème}	MBAINABEYE ROGER
8 ^{ex}	NERADION GOLBE ROMUEL
10 ^{ème}	LAWANE MERCINA
10 ^{ex}	MAGAMANOU MERCINA
12 ^{ème}	REMADJI DJIMADOUM BONTE

NB :

La rentrée administrative est fixée au lundi 22 septembre 2025.

Les lauréats sont attendus à l'EHT-CEMAC à partir du Lundi 29 septembre 2025.

Le début effectif des cours est fixé au Lundi 06 octobre 2025 à 07H30.

Les frais d'inscription (ou droits scolaires) sont fixés à cent mille (100 000) F CFA par an et par lauréat.

L'EHT prend en charge : les frais de formation, les soins médicaux primaires, l'assurance, l'hébergement et la restauration des apprenants.

Chaque apprenant (Garçon/Fille) est tenu de venir avec deux pantalons ou jupes noirs et deux chemises blanches avec chaussures noires fermées correctes.

Les frais de transport (Début et Fin de formation) sont à la charge de chaque Etat (membre de la CEMAC).

Ngaoundéré, le **25 JUL 2025**
Le Directeur Général

M. Yves-Martial Odilon BOUTOUNDOU

